



**DÉLIBÉRATION N°2016-11-18-8
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 18 novembre 2016

**POINT 8 : APPROBATION DES MESURES DE SOUTIEN AUX AGENTS TEMPORAIRES
VACATAIRES ET AUX DOCTORANTS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 31 voix pour la dispense de paiement de droits universitaires dès l'année universitaire 2017-2018 pour :

- les Agents Temporaires Vacataires qui effectuent plus de 50h TD,
- les doctorants qui soutiennent leur thèse avant le 20 décembre de l'année universitaire et qui ne bénéficient pas d'un Contrat Doctoral.

À Nantes, le 18 novembre 2016
Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX